

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Diminution du nombre de membres du conseil d'administration

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa réunion du 4 juin 2020, a fixé le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à 12, dont 6 membres élus par l'assemblée délibérante et 6 membres nommés par le maire.

Monsieur le maire informe que Mme Blandine SARRAZIN, conseillère municipale, a démissionné le 1^{er} janvier 2021, et Mme Anne-Marie ROUGE (nommée par le maire) a également démissionné le 14 janvier 2021.

Afin de ne pas remplacer les personnes démissionnaires, il est proposé de diminuer le nombre des membres du CCAS. Celui-ci passerait ainsi à 10 au lieu de 12, soit 5 membres élus par le conseil municipal et 5 membres nommés par le maire.

Le 5 membres élus par le conseil municipal le 4 juin 2020 resteraient donc en place. Il s'agit de **M. Etienne BONNAZ, Mme Chantal CHAPON, M. Rémy BIZZOCCHI, Mme Magali PILLON et Mme Marine EQUOY.**

Les 5 membres nommés par le maire resteraient également en place : Mme Marie-Christine CORBEX, Mme Myriam VERMEILLE, Mme Marie-Thérèse GUFFOND, Mme Marie-Josette MERUZ et M. Christian VANDENBOUCKE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte de diminuer le nombre des membres du CCAS, et les fixe à 10,
- indique que les 5 conseillers municipaux élus le 4 juin 2020 restent en place.